



Peut on refuser le droit de paterniter????????????????

Par **PACHIMA**, le **01/12/2008** à **23:36**

Bonsoir,rnje vais essayer d etre bref pour en venir a ma question,rnmn mari avant de me connaitre a eu des relations avec une femme qu il penser etre seul dans sa vie or celle ci etait en couple sans que ni l un ni l autre soit au courant de cette doublette qu elle entretenais,au debut mon mari se proteger puis il a continuer ss protection mais elle affirmer prendre la pillule meme si la meilleur efficaciter se soit les 2 enfinrmon mari appris qu elle etait en couple et la laisser tomber(son homme na pas etait au courant de leurs relation enfin jcroit!rnpuis elle est parti en australie avec son homme et la bas elle a accoucher jpense que sn homme a reconnu l enfant et lorsqu ils sont revenu elle a attrapper mn homme en dissant que l enfant etait de lui mn homme ne voulant rien savoir et vu kel le gonfler lui a dit de faire un test de paterniter elle a dit oui a une condition qu ils se remettent ensembtent ce kil a refuser elle a repandu quelques rumeurs que c etai la fille a mon mari mais s est vite calmer quand jme sui mise au millieu jme sui entretenu avec elle elle a tout nier.rnma question est:rnsi un jour cette femme decide d imposer cet enfant a mon mari peut on refuser tout liens,test de paterniter etc.....,?????????rnsachant que cette enfant a un "pere" rnquelle est reconnurnnp.s ce n est pas par mechanceter que si un jour cet histoire refait surface et va loin que l on refusera cet enfant car si cela aurait etai le fruit d une relation on va dire normal ss adultere et mensonges mon mari aurais assumer cette enfant autant que dans ses besoins materiels qu affectifs hors cette histoire est malsaine...vodrer mieu QUEL NE REVIENT PAS SUR CES CHOIX DE PAPAS car la elle risquerais de faire souffrir pas mal de monde ainsi que sa fillernMERCI DE VOS REPONSES